



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE

N° 114/2025

Objet : Buffet arbre de Noël du personnel communal

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la volonté de la Municipalité d'organiser un arbre de Noël pour le personnel communal et leurs familles,

Considérant l'offre de la société Buffet des Saveurs pour un montant de 1 023.50 euros € H.T soit un montant de 1 125.85 € TTC.

#### DECIDE

**Article 1 :** De retenir l'offre de la société Buffet des Saveurs pour un montant de 1 023.50 euros € H.T soit un montant de 1 125.85 € TTC.

**Article 2 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Saint-Savin, le 15/12/2025

Le Maire,

  
Fabien DURAND

